

**Délibération n° 2017-028 en date du 10 Avril 2017 portant
DENOMINATION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 52	Votants : 56	POUR : 33
Pouvoir : 4	Abstention : 3	CONTRE : 20
Absents excusés : 5	Exprimés : 53	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, TOURNAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B,

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, SEBENNE, BARBAUD

Secrétaire de séance : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Monsieur le Président donne la parole à Madame Valérie SIMONET, Vice-Présidente en charge de la communication.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire les étapes de travail animées par le bureau d'études en charge de ce dossier.

Elle explique la démarche et les réflexions qui ont menées à cette proposition de nom et du postulat attaché, qui s'appuient entre autre sur la stratégie et la vision à construire pour notre territoire, les enjeux et défis à relever pour demain, les publics cibles du et hors territoire et l'enclenchement d'une dynamique harmonieuse et adaptée à notre territoire.

Madame la Vice-Président rappelle également la nécessité d'être visible et reconnue au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le nom et le postulat qui l'accompagne ont été présentés en réunion du bureau du 28 mars 2017.

Madame la Vice-Président soumet ce nom et son postulat à l'avis du Conseil Communautaire :

- COMBRAILLE EN MARCHÉ COMMUNAUTÉ

Avec comme postulat :

« Créer c'est dans notre nature ! »

Elle explique que ce nom semble légitime car il est déjà bien implanté sur le territoire, évoque à la fois la géographie et l'histoire, facilement lisible de la part des habitants et déjà reconnu par les publics cibles et hors département.

Après discussion, les Conseillers Communautaires demandent si les propositions « Communauté de Communes Combraille en Marche » ou « Communauté Combraille en Marche » pourront être mis au vote si le nom présenté ne requiert pas la majorité des voix.

Accusé de réception en préfecture
N° 20170428-2017-028-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Monsieur le Président indique que si le nom proposé ne requiert pas la majorité du Conseil Communautaire, les noms proposés ci-dessus seront mis au vote.

Monsieur le Président précise que si l'avis du Conseil Communautaire est favorable, la présente délibération sera notifiée aux communes.

Les Conseils Municipaux auront un délai de trois mois pour se prononcer sur ce nom.

Il ne sera définitivement validé que s'il requiert un avis favorable des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré, par 33 voix pour, 20 voix contre et 3 abstentions,

- Valide le nom proposé : COMBRAILLE EN MARCHE COMMUNAUTE et le postulat « Créer c'est dans notre nature ! »,
- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux communes pour avis des Conseils Municipaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017
Pour copie conforme, le 28 Avril 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170428-2017-028-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017